



POST PERMIS
CONDUCTEURS
NOVICES

**Promouvoir le rendez-vous post-
permis pour les conducteurs novices**

**(Ce rendez-vous est destiné aux conducteurs novices qui en font la
demande)**

Depuis le 1er janvier 2019 les conducteurs novices ont la possibilité de suivre une formation complémentaire pour réduire la durée de la période probatoire.

Après l'obtention de votre permis, et dans le cadre d'une approche de prévention, nous vous proposons un rendez-vous post permis.

L'objectif est d'encourager les conducteurs novices à continuer de se former en vue de rester des conducteurs responsables et vigilants. Il est également essentiel de renforcer les compétences acquises par les conducteurs depuis le début de leur apprentissage de la conduite.

Les avantages de la formation complémentaire pour les conduites traditionnelles :

Si le titulaire d'un premier permis de conduire a suivi la formation complémentaire le délai probatoire est réduit d'une année et le permis de conduire est majoré de deux points au terme de la première année du délai probatoire. En sommes, le délai probatoire qui est normalement de 3 ans, passe à 2 ans avec 2 points de rajoutés à leur 6 points initiaux la première année, puis 4 points la seconde et dernière année de probatoire.

Les avantages de la formation complémentaire pour les conduites accompagnées :

Si le titulaire du permis de conduire a bénéficié de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et qu'il a suivi la formation complémentaire, le délai probatoire de deux ans est réduit de six mois. Le permis de conduire est alors majoré de trois points à la fin de la première année du délai probatoire, puis 3 points 6 mois après. « Au terme du délai probatoire réduit, le nombre de points affectés au permis est égal au nombre maximal de points, à savoir 12 »

Déroulement

La formation visant à réduire le délai de la période probatoire peut être suivie entre le sixième et le douzième mois après l'obtention du permis de conduire. Le nombre d'élèves présents est compris entre six et douze. La formation dure 7h
Cette formation se présente sous la forme d'un rendez-vous d'évaluation, après l'obtention du permis, ceci dans une démarche préventive.

Suite à l'évaluation, un débat entre les participants sur les difficultés des jeunes conducteurs, sur des prises de conscience, sur l'environnement, la mobilité etc,

Un bilan sera établi ainsi qu'une attestation de suivi. Elle sera délivrée par le formateur dans un délai de 15 jours et sera transmise au préfet du Doubs.